DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

3B

COMMUNE DE SAULIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

ZONE NORD

Echelle: 1 / 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 09 juillet 2010 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Révision générale du PLU prescrite le 23 juin 2008
PLU approuvé le 25 octobre 2009
Modification n°1 du PLU le 24 mai 2006
Modification n°2 du PLU le 13 octobre 2009

Dossier de révision générale du P.L.U. réalisé par :

PERSPECTIVES Urbanisme et Aménagement
53 rue des Bonnes
58100 CHANTENAY SAINT IMBERT
Tél 03.86.60.29.29 Fax 03.86.60.29.29
E-mail perspectives.sa@perspectives-france.fr

Source fond de plan : données communales

LEGENDE

Limite de commune	Espace Boisé Classé
Limite de zone	Espace "jardins"
Présentation informative des bâtiments agricoles et du périmètre réciproque applicable autour du bâtiment au moment de la réalisation du P.L.U.	
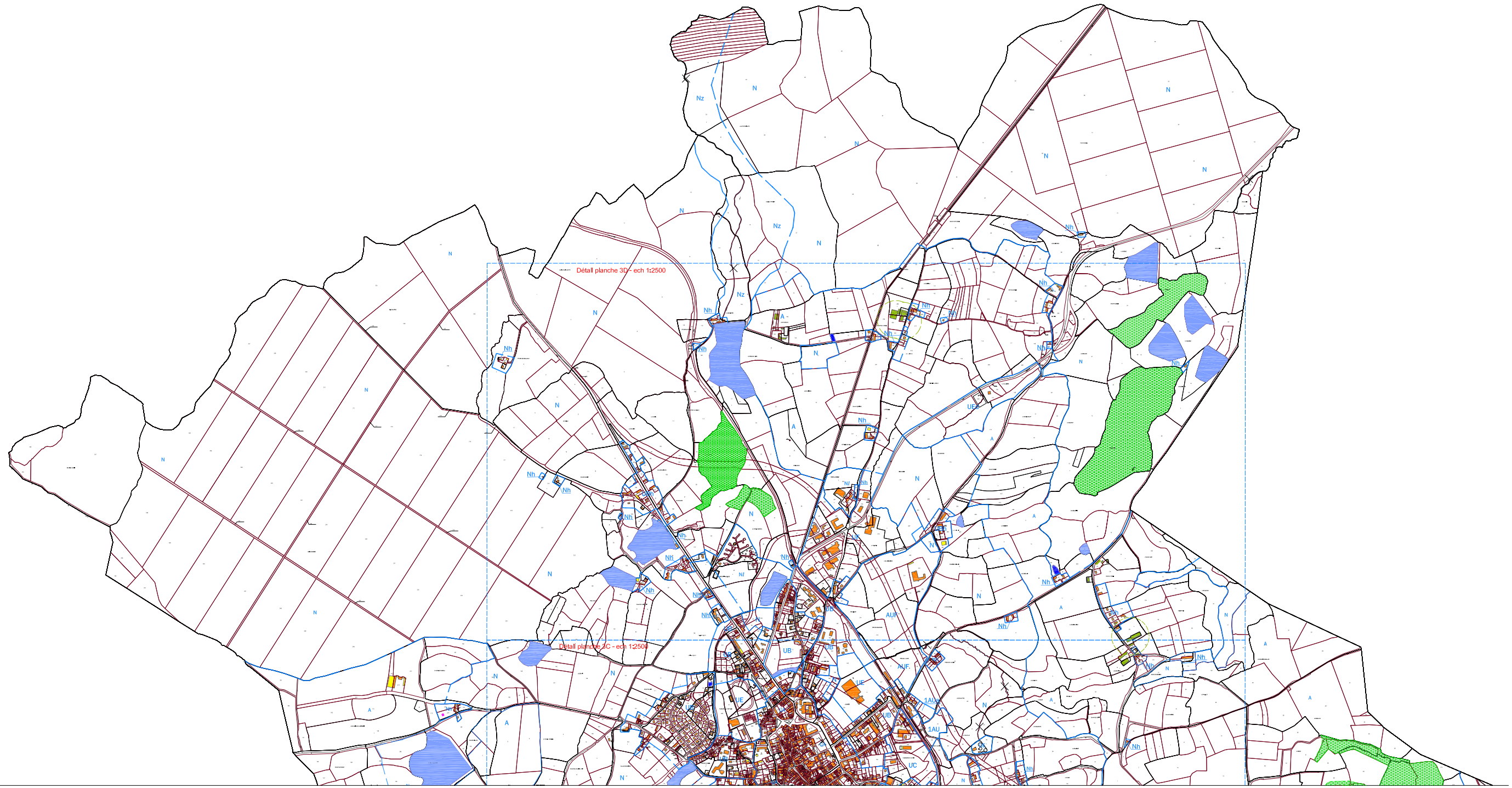
Définition des zones	
UA	Zone urbaine mixte - construction à caractère ancien
UB	Zone urbaine mixte
UBh	Secteur de zone urbaine identifiant les hameaux où de nouvelles constructions sont admises
UC	Zone urbaine à vocation commerciale
UE	Zone d'équipements publics, de sports, de loisirs, ...
UEd	Zone d'installation et de construction liée à la gestion des déchets
UF	Zone d'activités économiques
1AU	Zone d'urbanisation future à vocation mixte d'habitat, ... urbanisable par une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, dans le respect des orientations d'aménagement et du règlement.
1AUa	Zone d'urbanisation future à vocation mixte d'habitat, ... urbanisable immédiatement sous réserves des travaux d'équipements de la zone et dans le respect des orientations d'aménagement et du règlement.
A	Zone agricole où seules sont admises les constructions nécessaires à l'exploitation agricole
N	Zone naturelle
Nl	Secteur de la zone naturelle où seules sont admises les constructions et installations nécessaires aux activités de camping, de tir et d'activités équestres.
Nz	secteur de la zone N identifiant les espaces naturels identifiés au titre de la ZNIEFF et Natura 2000
Nh	secteur de la zone naturelle identifiant les espaces où des constructions d'habitation existent mais qu'ils ne convient pas de compléter. Seuls sont admis la réhabilitation et l'extension mesurée de l'existant, la réalisation d'annexes.